



Brève n°2 du 07 février 2013

Dans sa déclaration liminaire lors du Comité Technique de l'INRA du 5 février, la CFDT-INRA a souligné le contexte général de négociation de la période entre le gouvernement et les partenaires sociaux, où l'énergie doit être actuellement consacrée à l'expression des revendications et aux échanges entre tous les acteurs où le temps du dialogue et le temps de la mobilisation sont à distinguer.

Elle a rappelé à cette occasion les dernières avancées obtenues en matière de sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels dans le secteur privé, ainsi que ses principales revendications en matière de pouvoir d'achat dans les Fonctions Publiques.

Déclaration liminaire CT 5 février

Fidèle à son approche pragmatique, la CFDT a toujours privilégié le dialogue social et des objets réalisables dans la négociation. C'est ce qui l'a conduit dernièrement à s'engager en faveur de l'accord sur la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels dans l'intérêt des salariés. Accord qui non seulement renforce les droits existants, mais en donne de nouveaux en matière de formation, d'assurance chômage et de protection sociale notamment. Accord qui contraint également davantage les recours aux contrats de travail courts et à temps partiels imposés.

Au final, un accord qui améliore les droits individuels et collectifs des salariés.

Dans les Fonctions Publiques, la CFDT est aujourd'hui mobilisée sur l'amélioration du pouvoir d'achat des personnels, dans toutes ses dimensions. La période de négociation qui s'ouvre après-demain, le 7 février, entre le gouvernement et les partenaires sociaux, doit permettre l'obtention de garanties nouvelles pour les agents en matière de valeur de point d'indice, d'accès aidé à une complémentaire santé, de refonte et d'amélioration substantielle des grilles indiciaires, notamment celle de la catégorie C.

Une réforme améliorant les indemnités collectives que sont le supplément familial de traitement et l'indemnité de résidence, de même qu'une plus

grande harmonisation et transparence des régimes indemnitaires font également partie des dossiers à discuter.

La CFDT prendra toute sa part dans ces négociations pour obtenir des engagements fermes du gouvernement sur toutes ces questions ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre.

A l'échelle de l'Institut, l'action syndicale concertée au sein du Comité Technique, aux compétences maintenant élargies, peut aboutir aussi à des avancées concrètes pour l'ensemble des personnels, sans attendre de texte officiel du gouvernement. C'est le cas sur le dossier de la complémentaire santé, où l'objectif est d'obtenir une convention santé de qualité dans un cadre collectif pour tous les agents et la participation significative de l'INRA au financement de cette complémentaire santé, à l'heure où de nombreux collègues ne bénéficient pas ou plus d'une mutuelle.

La CFDT-INRA porte et portera cette revendication avec force et détermination à tous les échelons pertinents de l'Institut, comme elle l'a déjà soulignée lors de la précédente réunion du Comité Technique, le 29 novembre dernier. La CFDT Fonction publique a d'ailleurs interpellé la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la Fonction Publique sur ce point particulier dans un courrier en date du 24 janvier 2013.

Par ailleurs, la CFDT continue son combat en faveur de l'emploi. Des emplois de qualité et à tous les niveaux de qualification. Elle revendique la mise en place de dispositifs spécifiques (et les crédits qui vont avec) pour en finir avec la précarité dans la recherche.

A l'issue des Assises, elle milite pour que des mesures en ce sens voient le jour, en particulier un plan pluriannuel de créations d'emplois en faveur des personnels contractuels dans les EPST. Là encore des initiatives peuvent être prises à l'INRA, comme au sein d'Agreenium.

Nous avons parlé de responsabilité collective dans la réussite des négociations. Cette responsabilité collective appelle en préalable un engagement institutionnel fort.

